



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 20 juin 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DIRECTIVE n° 112

portant abrogation de la directive N° 230885 du 29 octobre 2009 relative aux ressources humaines de la réserve opérationnelle et à l'honorariat du grade.

Du 18 juin 2025

DIRECTIVE n° 112 portant abrogation de la directive N° 230885 du 29 octobre 2009 relative aux ressources humaines de la réserve opérationnelle et à l'honorariat du grade.

Du 18 juin 2025

NOR A R M S 2 5 5 2 1 4 1 X

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Directive N° 230885/DEF/DRH-MD/SPGRH/FM.3 du 29 octobre 2009 relative aux ressources humaines de la réserve opérationnelle et à l'honorariat du grade.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [531.5.3.](#), [211.2.1.](#)

Référence de publication :

BOC n°46 du 20/6/2025

1. La directive N° 230885 du 29 octobre 2009 relative aux ressources humaines de la réserve opérationnelle et à l'honorariat du grade est abrogée.
2. La présente directive sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction militaire,

Luc POZZO di BORGIO.